

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2014-98 en date du 09/12/2014 portant sur les tarifs 2015 du service assainissement :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 09 Décembre 2014, à 20H30, suivant convocation en date du 04 Décembre 2014, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Mme DUFOUR Aurore a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	14	0	14	14	14	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, DESROCHE Roger, DUCHEZ Michel, JACQUET Michel, ARMAND Thierry, BERGER Thierry, ALAMARGOT Sylvie, CASTANET Christine, LATOUR Christelle, DUBREUIL Marc, DUFOUR Aurore, HARGE Andrée, GILLES Dominique, FAUCHER Alain.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles R 2333-121 à R 2333-132 du Code Général des Collectivités Territoriales, Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE qu'à compter du 1^{er} Janvier 2015, les redevances d'assainissement seront calculées de la façon suivante :

1°) Tarifs :

Taxe annuelle partie fixe	92,00 € HT
Taxe annuelle / consommation eau ou sur volume d'eau forfaitaire	1,00 € HT

2°) Pour les foyers n'ayant pas de branchement d'eau mais raccordés au réseau d'assainissement le volume d'eau consommé par 2 personnes adultes est évalué forfaitairement à 100 m³.

3°) Fixe le calendrier de recouvrement comme suit :

- partie fixe au mois d'octobre 2015,
- partie proportionnelle à la consommation d'eau courant mars 2016.



A La Geneytouse, le 13 Décembre 2014

Le maire,

Jean-Claude LEBLOIS

